

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Délégation aux outre-mer

– Audition de Mme Laura Flessel, ministre des sports. 2

Mercredi

18 Avril 2018

Séance de 17 heures

Compte rendu n° 2

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Présidence
de M. Olivier Serva,
Président



La séance débute à 17 heures 10.

Présidence de M. Olivier Serva, président.

La Délégation procède à l'audition de Mme Laura Flessel, ministre des sports.

M. le président Olivier Serva. C'est une très grande joie de vous accueillir, madame la ministre, pour cette audition par la délégation aux outre-mer. Nous ne pouvons oublier avec quel courage et quelle énergie vous avez porté haut les couleurs de la Guadeloupe, des outre-mer et de la France dans les compétitions internationales et aux Jeux Olympiques.

En tant que ministre – et l'une des plus reconnues dans son travail –, vous mettez cette énergie au service du développement des activités sportives. Vous savez mieux que personne à quel point les hautes performances que les sportifs issus de nos territoires enregistrent dans de nombreuses disciplines sont assises sur le développement de la pratique quotidienne des équipes, des clubs et des sociétés locales.

Vous savez aussi que le sport est une école de valeurs, un moyen de faire comprendre et aimer le vivre-ensemble, une école de l'égalité. À condition toutefois de se souvenir que la pédagogie, celle des programmes comme celle des comportements, est le lieu d'une lutte sans cesse recommencée.

Le sport illustre à la fois la vanité, le caractère scandaleux des discriminations et la force des tentations qui en assurent la perpétuation. Les personnes originaires des outre-mer ne peuvent qu'être sensibles à ce risque. Je vous félicite d'avoir pris l'initiative d'un plan ambitieux de lutte contre les comportements discriminatoires dans le sport.

Le sport peut représenter pour de jeunes ultramarins une voie de réussite et d'épanouissement, à condition que l'on veille à leur accompagnement durant leur séjour dans l'Hexagone et que l'on se pose la question de leur retour dans leur territoire d'origine. Ils vivent sur un mode particulier un problème dont nous connaissons tous l'acuité, celui de l'exode.

Enfin, si les sportifs de nos territoires contribuent brillamment au prestige national, la question de la participation ès qualités de champions originaires des outre-mer aux compétitions de leur zone géographique ne paraît pas encore réglée de façon satisfaisante – je pense aux Gwada Boys de Guadeloupe qui voudraient se confronter, dans leur zone d'origine, aux clubs de la confédération de football d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCACAF).

Dans le même esprit, la présence des ligues sportives locales dans les compétitions internationales organisées au sein de leur zone géographique constitue un enjeu important de coopération régionale, dont nous ne pouvons faire l'économie dans un monde globalisé. Nous devons mettre en place des solutions innovantes et adaptées.

Voici les principales interrogations que je souhaitais soulever, en préalable à votre intervention. Mes collègues sauront certainement faire preuve d'inventivité pour en évoquer d'autres. Madame la ministre, vous avez la parole.

Mme Laura Flessel, ministre des sports. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de m'avoir invitée à m'exprimer sur la politique de mon ministère en direction des territoires d'outre-mer.

Dresser un état des lieux du sport outre-mer n'est pas chose facile. Chaque territoire a ses particularismes et le développement du sport ne s'y fait pas de manière uniforme. Il faut garder à l'esprit qu'entre les Antilles, la Guyane, Mayotte, La Réunion, la Polynésie, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, la situation est différente et les besoins ne sont pas les mêmes.

Toutefois, des sujets transversaux peuvent être identifiés, comme la carence en équipements sportifs, l'aide aux déplacements, le sport-santé et la lutte contre les discriminations. Nous avons lancé il y a quelques semaines une campagne contre le racisme, le sexisme, l'homophobie et stigmatisation du handicap dans le sport, intégrant aussi un volet de lutte contre la radicalisation.

En comparaison de la métropole, le déficit en infrastructures sportives est évident en outre-mer et est aussi bien quantitatif que qualitatif. Le ratio d'équipements sportifs pour 1 000 habitants est inférieur à la moyenne nationale et les conditions climatiques imposent des équipements adaptés, tant pour la pratique que l'entretien et la pérennité des infrastructures, avec des coûts de réalisation et de fonctionnement très élevés.

Je sais que les attentes des Ultramarins en matière de politique sportive sont importantes ; elles sont légitimes. Je me suis engagée à développer le sport partout et pour tous, à aller chercher 3 millions de nouveaux pratiquants. L'outre-mer ne sera pas oubliée, vous pouvez me faire confiance.

Le plan de rattrapage mis en place en 2017 par le ministère des sports et le ministère des outre-mer visait à répondre de manière structurelle aux carences de l'offre sportive, par la combinaison de l'ensemble des politiques publiques – ville, santé, éducation, etc. Ce plan comportait plusieurs innovations : priorité donnée aux opérations sur les équipements sportifs de proximité existants ; organisation d'un diagnostic territorial approfondi pour une planification des opérations de programmation ; réflexion sur les équipements sportifs pour garantir un retour sur investissement le plus élevé possible pour les collectivités territoriales partenaires et les utilisateurs.

Ce plan a donné d'excellents résultats : 56 dossiers ont été financés par le ministère des sports, *via* les crédits du Centre national pour le développement du sport (CNDS), pour un montant total de 10 944 600 euros en 2017. Nous consacrons cette année une nouvelle enveloppe de 7 millions d'euros aux équipements outre-mer et j'ai demandé à Annick Girardin de poursuivre l'implication de son ministère via le fonds exceptionnel d'investissement (FEI).

Au-delà du développement quantitatif des équipements sportifs outre-mer, il est nécessaire de mener un travail de fond sur les équipements sportifs afin de réaliser ce fameux saut qualitatif. En outre, il faut continuer d'innover pour que ces équipements soient adaptés aux conditions climatiques et aux usages spécifiques aux outre-mer. L'épisode cyclonique qui a frappé les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy doit nous interroger sur les équipements sportifs du futur. Le 8 mars, j'ai dévoilé qui étaient les lauréats de l'appel à projet relatif aux études d'équipements démonstrateurs innovants en outre-mer ; sur les 38 dossiers déposés entre le 15 novembre et le 31 janvier, le jury, qui réunissait des expertises plurielles, a retenu cinq projets, en Polynésie, à Mayotte, à la Martinique, à Wallis-et-Futuna et en Guadeloupe.

Pour donner les moyens et l'envie de pratiquer, la proximité des équipements est un élément clé. Il convient de raisonner en termes de temps de déplacement et non de distance. Cela fait toute la différence lorsque le réseau de transports n'est pas optimum.

L'éloignement et le coût des déplacements pour les sportifs sont une problématique commune aux outre-mer à laquelle je suis particulièrement sensible. Avec la ministre des outre-mer, nous souhaitons mener une réflexion globale et avoir une vision unifiée des différents dispositifs – fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif (FEBECS), dispositif régional de continuité territoriale, aide aux transports. Il s'agit de fluidifier les déplacements de nos athlètes vers la métropole et de faciliter les rencontres dans l'environnement géographique proche,

lesquelles constituent une chance pour la confrontation sportive et les échanges avec d'autres nations. En 2017, le FEBECS a été mobilisé à hauteur de 996 800 euros, dont la moitié pour le sport.

Le sport est un outil formidable pour favoriser la santé et le bien-être. L'une de nos priorités est la lutte contre la sédentarité, un fléau qui, conjugué à de mauvaises habitudes alimentaires, engendre des pathologies comme le diabète et des maladies cardiovasculaires. L'enjeu est plus important encore outre-mer, puisqu'un adulte sur deux est en surpoids aux Antilles et en Guyane, 52 % des hommes et 79 % des femmes à Mayotte, 87 % de la population en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna. La Réunion, Mayotte, la Guadeloupe et la Martinique ont les taux départementaux de prévalence du diabète les plus élevés de France : 10 % de la population de La Réunion et de Mayotte souffre de diabète, soit deux fois plus qu'en métropole.

Il est désormais démontré que l'activité physique et sportive agit directement sur ces pathologies, tout comme il est prouvé que le sport renforce l'efficacité des traitements anticancéreux et apporte un confort réel aux personnes âgées dépendantes. Diverses initiatives sont menées et j'ai pu découvrir lors de déplacements en Guadeloupe et en Martinique des innovations comme la marche nordique, les ateliers alimentation et sports pour les enfants, l'escrime ou le tir à l'arc en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Je souhaite que les outre-mer prennent toute leur place dans la stratégie sport-santé que nous sommes en train de mettre en place. Le premier comité de pilotage, réunissant l'ensemble des acteurs de la santé et du mouvement sportif, s'est tenu la semaine dernière. La double inspection que nous avons lancée en août avec la ministre de la santé, a formulé une vingtaine de préconisations. Des maisons sport-santé seront créées sur tout le territoire pour favoriser des pratiques adaptées, avec un suivi personnalisé.

Pour ce qui est du sport de haut niveau, je sais ce que la France doit à l'outre-mer. Je sais aussi ce que c'est que de pratiquer loin des structures d'entraînement hexagonales, ou au contraire, de partir à 7 000 ou 16 000 kilomètres de chez soi pour s'entraîner en métropole. L'éloignement doit être utilisé à bon escient et les jeunes sportifs, détectés précocement, doivent rester le plus longtemps possible sur leur territoire.

Notre objectif est d'accompagner le sportif tout au long de sa vie, lors de sa détection, pendant sa carrière sportive, et pendant sa reconversion. Au début de leur carrière, les athlètes ultramarins font la même expérience du déracinement, de l'adaptation à une nourriture et à un climat différents. Nous devons en tenir compte. La carrière de sportif de haut niveau, à l'échelle d'une vie, est courte. Sa fin, qu'elle soit choisie ou qu'elle s'impose, ne signifie pas que la vie s'arrête. Rebondir, mettre à profit son expérience, se réorienter n'est pas évident, mais avec sa force de caractère et l'accompagnement adéquat, on peut faire tout ce que l'on veut.

Les athlètes ultramarins font la fierté de nos équipes et sont d'importants pourvoyeurs de titres et de médailles pour notre pays. C'est pourquoi nous devons offrir à ceux qui s'entraînent outre-mer la possibilité de participer à des compétitions dans leur région géographique. Ils pourront ainsi étoffer leur calendrier et se confronter à une concurrence de qualité, avec des déplacements limités.

Nous signons des conventions bilatérales avec les pays frontaliers des départements et territoires ultramarins afin de développer les échanges et les coopérations dans le domaine sportif. Dimanche, je rencontrerai mon homologue au Québec pour parler sport-santé, haute performance et proximité avec les outre-mer.

Je ne saurais parler de rayonnement sans évoquer les disciplines territoriales spécifiques à l'outre-mer, très importantes pour le ministère car elles permettent un ancrage qui va bien au-delà de la simple pratique sportive. Par le biais du CNDS, l'État a ainsi souhaité

accompagner financièrement l'association Tahiti Va'a 2018, à hauteur de 250 000 euros, pour l'organisation des championnats du monde de Va'a, la pirogue polynésienne, à Tahiti.

Lors des échanges liés aux accords de Guyane, la reconnaissance de la pratique du djokan, art martial amérindien, comme discipline sportive a été évoquée. Une fédération pourrait être créée, mais nous penchons plutôt pour le rattachement à une fédération d'art martial existante. Nous menons une réflexion similaire pour les *mixed martial arts* (MMA), discipline fort pratiquée mais de façon cachée, l'idée étant d'instaurer un observatoire des comportements pour évaluer ces pratiques et se positionner à horizon de deux ans.

Le sport constitue un enjeu sociétal, environnemental, diplomatique et économique, puisqu'il représente 2 points de PIB. Notre objectif est d'aller chercher un quart de point supplémentaire, grâce à des échanges avec le monde économique et aux relations internationales. Nous voulons transformer le monde du sport, et innover. Nous suivons deux chantiers importants, celui des Jeux Olympiques et Paralympiques, et celui du sport pour tous, tout au long de la vie.

Le monde du sport n'a pas bougé depuis plus de soixante ans. Pour imaginer un nouveau modèle sportif, nous avons lancé en janvier une concertation avec 80 acteurs, dont l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES), l'Association des maires de France (AMF), l'Association des départements de France (ADF), Régions de France ou encore l'association France urbaine. L'objectif est de ne plus travailler en silos, mais d'harmoniser la transformation du territoire. Il existe encore des zones blanches du sport, des territoires dépourvus de toute infrastructure sportive.

C'est la raison pour laquelle le CNDS doit se réformer et reporter ses priorités sur la pratique du sport par les femmes ou les personnes handicapées, afin de rattraper le retard de la France dans ces domaines. Si nous voulons montrer au reste du monde que nous sommes en harmonie avec les performances de haut niveau que nous pouvons produire, tout un chacun doit pouvoir se retrouver dans son projet humain et sportif.

M. le président Olivier Serva. Merci pour cette intervention claire et objective, dont je retiendrai la belle ambition d'aller chercher un quart de point de PIB et de faire rayonner les outre-mer au sein de la République française.

Mme Huguette Bello. Madame la ministre, les outre-mer sont des terres de sportifs et souvent de champions – vous en êtes l'illustration. À La Réunion, le sport scolaire compte près de 35 000 licenciés, répartis dans une soixantaine de sections sportives validées. Mais cette appétence pour le sport rencontre de nombreux obstacles, dont le faible nombre d'équipements – 23 équipements pour 10 000 habitants, quand le ratio moyen est de 35 – et le coût des licences. Il reste donc encore beaucoup de travail, puisque nous comptons tout de même 245 000 élèves ! Peut-on imaginer une prise en charge du coût des licences pour les familles les plus modestes ? Disposez-vous d'un premier bilan de l'application du plan de développement des équipements sportifs – 80 millions sur quatre ans –, et singulièrement à La Réunion ? Dans le même ordre d'idées, j'aimerais connaître votre appréciation sur l'adaptation des équipements sportifs à nos latitudes. Je pense par exemple à une couverture photovoltaïque des stades pour en optimiser l'utilisation.

Il faut accompagner et faciliter la pratique du sport et des activités du plus grand nombre. L'enjeu est de lutter contre la sédentarité et, par là même, contre l'obésité, les maladies cardio-vasculaires et le diabète. Il y a urgence, si l'on considère le nombre croissant de personnes obèses ou en surcharge pondérale et la prévalence du diabète, qui touche 10% de la population réunionnaise. Seriez-vous favorable à la généralisation dans nos territoires du dispositif « sport-santé sur ordonnance » ?

Il convient aussi de renforcer la mobilité des sportifs pour les compétitions nationales et internationales. Il est étrange que nos athlètes, à mesure qu'ils progressent dans une compétition nationale ou internationale, rencontrent les pires difficultés pour continuer, faute de

financement de leurs billets d'avion. La règle selon laquelle ils ont droit à un billet par an n'est pas adaptée à ces compétitions.

Pour finir, je forme le voeu que la prochaine édition des Jeux des îles de l'océan Indien ne voie pas les problèmes diplomatiques l'emporter sur la compétition sportive.

M. Raphaël Gérard. Madame la ministre, vous avez lancé le mois dernier une campagne de lutte contre les discriminations dans le sport, baptisée « EX AEQUO, parfois l'égalité est une victoire. »

Je souscris complètement à l'objectif qui est de rappeler que le monde sportif, en dépit des pratiques sexistes, homophobes et parfois racistes qui peuvent l'habiter, peut être aussi un vecteur de valeurs positives et un modèle de praxis de l'altérité.

Comme l'écrivait Claude Lévi-Strauss dans son ouvrage *Race et histoire*, « la tolérance n'est pas une position contemplative. C'est une attitude dynamique ». Je me sens personnellement investi sur la question de la lutte contre les discriminations et rendrai fin juin avec mes collègues Laurence Vanceunebrock-Mialon et Gabriel Serville un rapport sur les LGBTphobies dans les outre-mer.

Sur ce vaste sujet, de grandes personnalités du sport originaires des outre-mer se sont prononcées. Je pense notamment à Lilian Thuram, qui a eu le courage de briser le tabou médiatique sur l'homophobie existant aux Antilles.

Les collectivités d'outre-mer constituent un vaste creuset de champions avec en tête Dimitri Payet, Kanelle Léger ou encore Teddy Riner. Ceux-ci ne sont pas seulement des sportifs, ils sont des modèles pour la jeunesse ultramarine et, plus généralement, pour la jeunesse française. Comment pensez-vous faire exister cette campagne ô combien importante dans les territoires d'outre-mer ? Pour lutter contre les représentations homophobes enracinées au coeur de ces sociétés insulaires, il me semble que le champ culturel et sportif doit être réinvesti.

Mme Laura Flessel, ministre des sports. Madame Bello, le plan de développement des équipements sportifs en outre-mer a permis de financer à La Réunion six projets en 2017, pour un montant total de 1 153 000 euros, dont 40 000 euros engagés sur le plan « Héritage Paris 2024 » et 245 300 euros sur la part nationale pour les travaux de réhabilitation du centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS). Le « risque requins » constitue l'un des obstacles auxquels doit faire face le CNDS à La Réunion, mais les quatre ministères travaillent afin de faire du sport un atout de l'île.

Vous n'êtes pas sans savoir que le budget du ministère a été réduit. Nous maintenons le plan de développement des équipements sportifs outre-mer, tout en abaissant le montant de l'enveloppe à 7 millions d'euros. L'idée est d'apporter plus d'expertise, notamment grâce au concours de deux nouveaux partenaires, l'Agence française de développement (AFD) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui travailleront sur l'amélioration qualitative des infrastructures.

L'AFD ne travaillait pas vraiment sur les infrastructures. Aujourd'hui, plus d'acteurs nous permettront plus d'efficience dans la structuration des infrastructures, plus de valorisation des infrastructures, une plus forte valorisation du sport, pour qu'il soit davantage pratiqué. Nos jeunes aiment le sport mais n'ont pas la culture du sport. L'idée a donc été d'y travailler de manière interministérielle. Il faut une culture sportive, il faut plus de sport à l'école, il faut inciter les acteurs du monde sportif à travailler et développer des projets ensemble.

Le coût de la licence, j'en suis d'accord, est un frein. Nous attendons beaucoup d'une nouvelle gouvernance et d'une nouvelle offre – nous travaillons avec mouvement olympique, mouvement paralympique et collectivités –, destinée notamment aux personnes éloignées des pratiques ou aux personnes en affection longue durée, à qui nous avons des pratiques à proposer. Nous travaillons également avec le milieu économique. Un petit bémol, toutefois : chaque

fédération a sa stratégie propre, sa tarification propre, sur laquelle nous ne pouvons influencer, même si nous sommes vigilants. L'idée n'en est pas moins d'oeuvrer à une harmonisation pour accroître la pratique sportive.

Quant au sport sur ordonnance, l'idée est encore de valoriser la pratique. Il y a quinze jours était lancé le plan national de santé publique. Pour notre part, nous avons lancé le plan sport-santé la semaine dernière, mais, pour valoriser la pratique sur ordonnance, encore faut-il disposer d'une cartographie. Aujourd'hui, les projets sport-santé sont très nombreux : pour le diabète, pour les maladies cardio-vasculaires, mais aussi pour les maladies psychiques. L'idée est vraiment d'utiliser cet outil de manière empathique et appropriée, mais il faut aussi travailler avec les acteurs de la santé ; nous avons donc lancé cette cartographie pour avoir cette analyse et pouvoir transcrire et labelliser.

Nous sommes allés à la Martinique. Dès la maternelle, on y parle de mobilité et de nutrition. Nous allons capitaliser sur cela pour aboutir à une proposition. L'idée serait d'aboutir à un site qui fournisse toutes les informations nécessaires. La personne en affection de longue durée (ALD) doit savoir où aller, quoi faire, qui voir, à quel rythme et comment s'entraîner. Aujourd'hui, les informations sont abondantes, mais il manque une cohérence. Harmonisons tout cela pour que tout le monde puisse s'y retrouver sur son territoire. On parle de « GPS du sport-santé ». C'est aussi notre ambition. Nous avons décidé de lancer des *Live Lab*' du sport qui puissent permettre échanges et recueil de données sur les retours des patients ou des futurs pratiquants. Cela nous permettra de structurer cette stratégie et cet accompagnement vers la pratique.

Effectivement, c'est dans la loi, mais il faut aussi que tous les acteurs soient autour de la table pour lancer une stratégie nationale. Nous passons donc par la cartographie, la labellisation, les maisons sport-santé. Le Président de la République l'a dit, nous devons avoir 500 maisons sport-santé, mais il y a déjà énormément d'associations. Nous ferons donc beaucoup de labellisation, et nous pourrons « nationaliser » certains programmes.

Quant à la campagne de lutte contre les discriminations, le sport est un véritable levier d'inclusion et de cohésion. Nous avons décidé de dire stop à la violence dans nos stades. Il y a deux ans, il y a eu une campagne « Coup de sifflet ». Je suis d'autant plus à l'aise pour en parler que je présidais il y a six ans le comité « éthique et valeurs » du sport au sein du ministère. Bénévolement, nous réfléchissions aux outils de nature à former et accompagner nos encadrants et nos bénévoles. L'idée a été de structurer cette campagne pour lutter contre le sexisme, le racisme, l'homophobie, la stigmatisation du handicap. On avait un peu oublié le fait religieux, mais, aujourd'hui, l'histoire nous rappelle à l'ordre. Nous avons donc commencé à travailler avec le ministère de l'intérieur et le ministère la justice à un outil de sensibilisation par rapport au fait religieux. Comment accompagner nos encadrants, nos jeunes, nos sportifs pour qu'ils soient à l'écoute et vigilants, pour qu'ils puissent alerter les fédérations ?

La campagne vise à une prise de conscience. Nous sommes tous des acteurs et nous sommes tous responsables sur le territoire. Nous lançons un appel à l'écoute et à la bienveillance. Nous avons décidé de recourir à dix champions et un arbitre de tennis. Il s'agit de responsabiliser tous les acteurs du terrain, de promouvoir des valeurs, de les inscrire dans les règlements. Comme les règles ne sont pas partout pareilles, je lance le 31 mai un travail informel avec mes homologues européens sur la lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, le *fair-play* financier, l'équilibre entre sport professionnel et sport amateur, le streaming, le respect des espaces... Nous pourrons échanger pour préparer l'avenir.

Le 17 mai, j'ouvrirai le colloque sur l'homophobie dans le sport, avec des tables rondes, le matin, et, le soir, une présentation, à France Télévisions, d'un téléfilm d'un footballeur qui a fait parler le monde du sport et du football sur l'homophobie. Refusons le déni, ne détournons pas le regard. Ce serait encourager la passivité et accroître le danger.

Dans nos écoles, dans nos CREPS, à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) et dans le réseau Grand INSEP, des modules de formation seront proposés à nos encadrants, nos formateurs. Il va sans dire qu'il en ira de même outre-mer. Nous devons être vigilants sur la sécurité nos jeunes. Notre responsabilité est de les encadrer et de les accompagner.

Mme Éricka Bareigts. Je vous remercie tout d'abord, madame la ministre, pour la qualité de votre intervention et pour votre pugnacité.

Je souhaite tout d'abord vous faire part de la vive inquiétude de nos partenaires du monde associatif, singulièrement à La Réunion. Malgré les ambitions de haut niveau et de réussite que vous exprimez à l'approche des Jeux Olympiques, ces associations sentent, sur le terrain, un recul en termes d'accompagnement. Je songe au budget du CNDS et au retrait des contrats aidés, véritables outils pour ces associations – sans eux, les bénévoles se sentent vraiment seuls face à la tâche. Pouvez-vous, madame la ministre, nous éclairer ?

Quant à cette fête du sport qui sera organisée demain pour la préparation des Jeux Olympiques, les associations souhaiteraient plus de partage avec les organisations locales. Elles éprouvent le sentiment d'une démarche un peu trop centralisatrice. Pouvez-vous, madame la ministre, nous rassurer ? Je crois que ce sont aujourd'hui 3 millions d'euros qui sont prévus, fléchés vers les collectivités. Les associations en auront-elles une part et comment pourront-elles être accompagnées ? Et les fêtes du sport qui existent au niveau local ne pourraient-elles perdurer ?

Deuxième point, sans répéter les propos de ma collègue Huguette Bello, je pense que le développement du sport-santé n'est possible qu'avec des structures de proximité, non pas seulement les structures innovantes que vous avez récompensées. Il y a ces structures de proximité – les « plateaux noirs », disons-nous –, ces structures de base, parfois à tel point « de base » qu'il peut y manquer l'essentiel, de l'éclairage à la sécurité. Lorsqu'elles ne sont pas sécurisées, les femmes, les jeunes filles ne viennent pas ; nous y retrouvons essentiellement des garçons et nous faisons fuir les jeunes filles. Vous avez parlé du CNDS, mais *quid* du FEI ? Ma collègue George Pau-Langevin et moi-même y avons recouru. Qu'en est-il donc de la mobilisation du FEI pour continuer ces efforts ?

Enfin, nous sommes tous d'accord sur la mobilité : nos jeunes gens et nos jeunes filles ne peuvent réussir sans possibilité de se confronter à d'autres sportifs. Or, avec un billet par an, ce n'est pas possible. Certes, il y a le FEBECS, dont il est possible, à la suite de la loi de programmation relative à l'égalité réelle des outre-mer, de bénéficier pour des échanges avec les pays de la zone, mais pouvez-vous nous dire ce qu'il en est sur le plan budgétaire ? Cela dit, nous avons une compagnie nationale liée par une convention passée avec l'État sur l'organisation de la mobilité entre les territoires ultramarins et l'Hexagone. Ne pourrions-nous ouvrir des discussions pour en faire évoluer et en compléter les termes ?

Quant au devenir des professionnels de haut niveau, lorsque ces jeunes ultramarins qui, avec leurs familles, font tellement d'efforts souhaitent revenir dans leur territoire pour y occuper des fonctions dans le secteur public ou le secteur privé, ils rencontrent de véritables difficultés. Ne pourrions-nous nous pencher sur la question et organiser le retour de ces sportifs qui sont un exemple pour ceux qui sont un peu plus jeunes ? Il s'agirait de leur permettre une insertion professionnelle à la hauteur des efforts qu'eux-mêmes et leurs familles ont pu faire pour qu'ils atteignent ce niveau d'excellence.

M. Max Mathiasin. Madame la ministre, je renouvelle mes félicitations habituelles ! Vous êtes pugnace. Nous savons à quel point vous avez fait montre, alors que vous-même étiez une sportive professionnelle, d'une volonté de ne jamais lâcher. Je vous en félicite une nouvelle fois. Vous avez fait notre fierté.

En ce qui concerne le déplacement des sportifs, je voudrais suggérer quelques pistes qui se résumeront en quelques chiffres. Le montant de la dotation pour la continuité territoriale

s'est élevé, globalement, à 186 999 159 euros pour l'État au cours des deux dernières années. Le montant de la continuité territoriale outre-mer s'est élevé à 41 millions d'euros pour 2014, soit 7 euros par habitant – nous sommes environ 5 millions d'habitants. La Corse reçoit pour sa part 623 euros par habitant. Et, dans le cadre du Grand Paris, on peut parler d'un montant de 5 800 euros par habitant. Battons-nous donc ensemble, madame la ministre, pour obtenir un peu plus de continuité territoriale, cela facilitera les déplacements de nos sportifs.

Tout le monde était content que la Coupe Davis se tienne à Baie-Mahault. On s'est dit qu'on pouvait mettre en place des grands équipements structurants pour les outre-mer – je ne pense pas seulement à la Guadeloupe. Le plan Kanner prévoyait 80 millions d'euros sur quatre ans, soit 20 millions d'euros par an pour la remise à niveau des équipements existants et la création de nouveaux équipements, mais voici que le montant alloué aux équipements outre-mer au sein du budget du CNDS passe de 10 millions d'euros à 7 millions d'euros. Ces 7 millions d'euros pourraient-ils devenir 14 millions d'euros avec le concours de l'AFD, des régions, etc. ? Avez-vous déjà entamé des démarches ?

Je vous donnerai, pour terminer, une piste qui concerne le sport-santé. Il y a en Guadeloupe un médecin cardiologue, mon ami le docteur André Attalah, qui a déjà fait des efforts considérables en la matière. Il pourrait vous être utile de prendre contact avec lui, madame la ministre.

Mme Laura Flessel, ministre des sports. Monsieur Mathiasin, lors de notre déplacement en Guadeloupe, nous étions en contact avec le docteur Attalah, mais nous sommes aussi en étroite relation avec le professeur Eustase Janky, puisque nous avons à cœur de travailler non seulement sur le sport-santé outre-mer, mais aussi sur le sport à l'université, et avec les États-Unis et le territoire panaméricain. Lorsque vous évoquez la continuité territoriale, c'est au cœur de notre travail. De même, la mobilité est un vecteur qui permettra plus de sorties, mais nous pouvons aussi recevoir, pour des confrontations *intra muros*, pour que des Colombiens, des Cubains, des Américains viennent. Il faut organiser de grands événements et valoriser le territoire. Nous avons d'ailleurs rencontré le président d'Air France pour mener une réflexion sur sport, hautes performances et outre-mer. Pour valoriser l'outre-mer, nous avons des champions, nous pouvons aussi travailler sur « tourisme et sport », c'est une belle carte de visite.

Quant au plan d'investissement, il y a une solidarité gouvernementale, mais nous avons décidé d'affirmer le travail sur l'outre-mer, de lancer des appels à manifestation d'intérêt pour structurer ces offres. Quels outils pour assurer la pérennité alors que les structures ne peuvent pas forcément résister aux tremblements de terre ou aux cyclones ? Nous avons donc demandé à travailler avec des experts, des architectes, l'AFD, nous voulons aussi un retour des territoires vers le ministère pour structurer notre vision. Soyons tous opérateurs. J'attends beaucoup, effectivement, de ce plan de gouvernance, parce que tous les acteurs sont représentés.

Et il n'est pas acceptable que les sportifs qui reviennent dans les outre-mer ne puissent espérer d'insertion. Aussi avons-nous décidé de lancer une fondation consacrée à l'accompagnement du sportif, pendant et après. Cela passe aussi par la mobilité. Encore faut-il un projet professionnel. C'est pourquoi nous travaillons sur un triple projet : projet sportif, projet professionnel, projet républicain.

Au niveau des formations, nous avons introduit des aménagements appropriés des scolarités au collège et au lycée, avec des dérogations et des adaptations pour nos sportifs outre-mer. Existente aussi des aides à l'insertion professionnelle, avec trois types de convention : conventions d'aménagement d'emploi (CAE) ; conventions d'insertion professionnelle (CIP) ; contrats de travail, contrats d'image. Je vous engage à vous adresser au ministère pour obtenir toutes les informations afin de pouvoir accompagner le sportif, l'aider à une planification en vue du cap de 2024-2025, avec un triple projet.

Quant au dispositif de retraite des sportifs, il doit être retravaillé. Peut-être faudrait-il que nous y réfléchissions ensemble.

Tous ces dispositifs existent déjà. Il faut les valoriser.

Quant à la sécurité et au développement de la pratique au féminin, à travers le CNDS, nous avons un objectif clair d'accompagnement. Nous avons lancé au mois de septembre dernier, le premier comité permanent du développement du sport féminin, qui travaille sur quatre thématiques : la médiatisation du sport au féminin ; la pratique au féminin ; l'économie au féminin ; la gouvernance et l'encadrement au féminin. Nous avons voulu y réunir plusieurs acteurs de terrain : le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ; les grandes fédérations ; les collectivités ; des champions ; le monde économique. Une co-construction avec tous ces acteurs est nécessaire, il ne suffit pas de décréter que c'est du devoir de l'État. Il faut une réflexion ambitieuse, y compris avec le monde économique, une démarche stratégique, avec un projet, pour que le monde économique aide à ces transformations. Et je vous rejoins : les problèmes de sécurité freinent la pratique dans les outre-mer.

Quant au FEI, je ne sais pas ce qu'il en est du ministère des outre-mer mais, pour notre part, nous nous sommes positionnés clairement, et nous avons lancé ce plan de rénovation pour Saint-Martin, avec 500 000 euros dédiés à la rénovation des infrastructures de proximité pour que cette jeunesse saint-martinoise puisse retrouver ses pistes de jeu.

La fête du sport, pour tout vous dire, à l'instar de la fête de la musique, c'est un positionnement. Les fédérations nous disent, c'est un paradoxe, qu'elles ont des infrastructures, mais ne comptent plus autant de pratiquants. Et les pratiquants nous disent vouloir pratiquer différemment. Il s'agit donc de permettre à ces deux mondes de se retrouver en un endroit, le territoire français ultramarin. Les clubs seront dans les rues, pas dans les gymnases mais sur les places, dans les savanes, dans les villes, sur les plages. Le but est de rétablir échange et communication entre ces mondes qui ne se parlent plus. Il s'agit aussi de donner la possibilité aux clubs de présenter une offre de pratiques accessibles aux personnes en situation de handicap qui ignorent parfois qu'elles sont possibles où elles-mêmes vivent. Souvent, on ne connaît pas son quartier, on ne sait pas qu'il s'y trouve un club de tir ou de natation.

Pourquoi une fête du sport ? Parce que c'est un événement festif par définition, dont chacun se rappellera. En ces temps difficiles, il faut redonner le sourire, y compris aux personnes éloignées de la pratique sportive. Cette fête leur permettra, dans un climat de communion, d'oser essayer de nouveaux équipements – un trampoline installé devant une église par exemple. Les clubs ont besoin de nouveaux pratiquants. Les Jeux olympiques et paralympiques sont destinés aux sportifs de haut niveau mais la fête du sport, elle, s'adresse aux pratiquants actifs ou potentiels. C'est une fête populaire dans laquelle chacun pourra se retrouver.

Nous avons décidé à cette occasion de réserver des crédits pour accompagner les projets de toutes les associations – petites, grandes, de quartier. Pour valoriser cette fête, il nous fallait un outil adapté : nous avons donc mis au point une plateforme sur le modèle de celle qu'a créée le ministère de la culture pour les Journées du patrimoine. Les associations et collectivités pourront y déposer leurs projets afin qu'ils soient cartographiés, en métropole, en outre-mer et aussi, sur le plan bilatéral, dans nos ambassades au Royaume-Uni, en Allemagne, au Maroc et en Corée du Sud, pays qui feront un clin d'oeil à notre fête du sport. Ce sera l'occasion de parler de sports, de les découvrir, de s'y initier. Les territoires organiseront des colloques sur des sujets de leur choix pour ménager un temps de réflexion et d'information. Autre nouveauté : un festival du film et du documentaire sportif, organisé à Paris et en accès gratuit, servira à développer le goût de la pratique sportive.

Le site du CNDS comporte de nombreux renseignements utiles sur cette plateforme, y compris des exemples d'initiatives qui peuvent inspirer d'autres collectivités. Si nous avons choisi d'organiser cette fête du sport du 21 au 23 septembre, c'est parce que c'est l'époque des

inscriptions en clubs et en associations. Il existait déjà à ce moment-là de nombreuses fêtes individuelles et nous avons voulu créer une fête nationale où, partout sur le territoire, seront arborées les mêmes couleurs : les kakémonos seront fournis et chacun bénéficiera d'une même visibilité. Nous montrerons ainsi que le monde du sport est une entité et qu'il transforme le pays, notamment en vue d'atteindre l'objectif de trois millions de pratiquants supplémentaires pour mettre la France en mouvement.

Enfin, j'entends les inquiétudes du monde associatif au sujet des emplois aidés. Cela étant, nous pouvons mieux les accompagner grâce aux emplois Sésame, aux emplois sportifs qualifiés et au service civique, et je souhaite favoriser les formations qualifiantes. Tous ces mécanismes ont pour objet d'accompagner les jeunes et d'orienter leurs compétences en direction des métiers du sport et de l'animation sportive. Le service civique a pris de l'épaisseur et les jeunes qui l'effectuent sont autant d'ambassadeurs susceptibles de transformer les clubs. Quant aux contrats aidés, ils n'ont pas disparu puisqu'il en reste tout de même 200 000 dans le secteur du sport, même s'ils ont été orientés vers les clubs des quartiers prioritaires et autres petits clubs qui ont besoin d'un réel soutien. Cela étant, je le répète, notre objectif est d'encourager les formations diplômantes.

M. Stéphane Claireaux. Comme les autres outre-mer, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est aussi une terre de sports en dépit de sa population modeste de 6 000 habitants. L'offre sportive y est très diversifiée et plus de 44 % de la population est licenciée, soit le double de la moyenne métropolitaine. C'est à Saint-Pierre-et-Miquelon que se trouve le plus ancien club de football encore en exercice, l'Association sportive de Saint-Pierre (ASSP), créée en 1903. Le territoire possède des infrastructures sportives nombreuses mais vieillissantes – ce qui ne l'empêche pas de briller au plus haut niveau : au cours des deux dernières semaines, Bénédicte Siosse a été sacrée championne de France senior élite de taekwondo, Florent Gaudy a gagné le championnat de France universitaire de judo par équipe et décroché la troisième place en individuel, et Quentin Kello a remporté le championnat de division 1 de hockey sur glace avec son équipe d'Anglet.

De tels résultats exigent une grande détermination et ne sont obtenus qu'au prix d'un parcours du combattant et de multiples sacrifices, notamment familiaux ; nombreux sont les jeunes que le déracinement peut décourager. Ces résultats sont la preuve de la qualité de l'enseignement dispensé dans les associations et clubs sportifs locaux qui, pourtant, souffrent de carences importantes en matière de compétitions, en raison du coût des déplacements et de tracasseries administratives liées aux assurances qui ne couvrent pas les séjours au Canada, où se déroulent la plupart des compétitions ; dans certains cas, il est même nécessaire de posséder des doubles licences ou des doubles diplômes pour affronter les équipes canadiennes.

Vous avez fait part de votre souhait de signer des conventions bilatérales, notamment avec le Canada. En quoi consisteraient-elles précisément ? Ensuite, pour éviter le déracinement trop précoce de nos espoirs sportifs, ne convient-il pas de développer des pôles d'excellence et des filières sports-études dans les outre-mer ? Saint-Pierre-et-Miquelon a déjà un projet en ce sens en matière de hockey sur glace. Enfin, je partage l'inquiétude de Mme Bareigts au sujet des contrats aidés, piliers du développement des activités sportives et du soutien aux bénévoles.

Mme Sandrine Josso. Ma question porte sur le lien entre sport et entreprise, encore peu évoqué jusqu'ici, alors que les Jeux mondiaux du sport d'entreprise auront prochainement lieu en France. Selon vous, le sport entre-t-il suffisamment dans l'entreprise en outre-mer ?

Mme Hélène Vainqueur-Christophe. En outre-mer en général et en Guadeloupe en particulier, madame la ministre, ce n'est plus un plan d'investissement qui s'impose mais un véritable plan de rattrapage – un plan Marshall, en somme. La Guadeloupe ne possède qu'une seule piscine opérationnelle et très peu de stades municipaux aux normes. Cela ne nous empêche pourtant pas de produire de très nombreux champions.

D'autre part, je suis en lien très étroit avec la ligue de handball de Guadeloupe : savez-vous qu'elle est souvent contrainte de refuser les dotations nationales en matériel qui lui sont accordées parce qu'elle n'a pas les moyens de couvrir les frais d'approche et de transport ?

Enfin, en tant que professionnelle de santé, je suis consciente de l'importance des maisons sport-santé mais comment seront-elles financées ? En 2014, nous avons eu les plus grandes difficultés à financer l'installation des maisons médicales de santé pourtant inscrites dans la loi. Qu'en sera-t-il des maisons sport-santé ?

M. Pierre-Alain Raphan. Comment s'articule votre action, madame la ministre, avec celle de vos deux collègues chargés de l'outre-mer et de la cohésion des territoires, notamment pour les quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) outre-mer ? Est-il envisagé de créer des emplois sportifs et de réserver des crédits en faveur de ces territoires les plus retirés ?

Mme Laura Flessel, ministre des sports. Le lien entre le sport et l'entreprise est au coeur de notre réflexion. Pour augmenter d'un quart de point la contribution du sport au PIB, il est indispensable de travailler avec les acteurs économiques. Certaines entreprises utilisent déjà cet outil, y compris dans le cadre des dispositions législatives relatives à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), pour rassembler les membres de leur personnel, mais ce ne sont encore que des cas isolés ; nous voulons au contraire établir une stratégie sport-santé structurée avec la Fédération française du sport d'entreprise (FFSE). Nous dialoguons également avec la ministre du travail pour prendre les dispositions législatives nécessaires afin d'éviter tout conflit d'intérêts et d'empêcher que la valorisation de la pratique sportive en entreprise soit assimilée à un avantage en nature.

Quoi qu'il en soit, le phénomène de valorisation des activités physiques et culturelles – chant, poterie, yoga et ainsi de suite – dans l'entreprise est réel. Nous souhaitons structurer cette offre afin que les petites entreprises puissent elles aussi exercer cette bienveillance à l'égard de leur personnel. Pour ce faire, nous entendons nous appuyer sur des exemples existants de réussite ; c'est un défi collectif. C'est pourquoi nous avons demandé aux acteurs économiques de prendre leur part au chantier de la gouvernance du sport. Jusqu'à présent, ils se contentaient d'un rôle de soutien ou de mécénat ; nous voulons leur confier un rôle de coconstruction de la politique du sport dans l'entreprise. Je ferai des annonces en ce sens vendredi.

S'agissant du sport-santé, nous avons d'emblée entrepris d'associer le ministère des sports et celui de la santé. Comme nous le rappelait Mme Buzyn hier, il faut se garder de tout effet d'annonce : malgré un démarrage difficile, l'objectif à atteindre est celui d'un modèle économique viable. Nous avons donc réalisé un tour de France de l'innovation sportive pour cartographier et, à terme, labelliser les innombrables projets de sport-santé émanant d'associations, de fédérations ou de maisons de quartier, selon une stratégie commune d'efficience reposant sur le principe de l'autofinancement et de l'accompagnement par les agences régionales de santé (ARS) et par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), chacun devant pouvoir se retrouver dans son projet. Parallèlement, nous devons mener une réflexion avec les mutuelles car si ces projets relèvent bien de la prévention, il s'agit aussi de financer la santé de chacun. Tous ces acteurs sont impliqués, mais j'entends les inquiétudes que vous relayez, madame Vainqueur-Christophe, et nous serons très attentifs au démarrage des maisons sport-santé. En attendant, il faut prendre des mesures concrètes, car trois millions de personnes souffrent de diabète et dix millions d'affections de longue durée (ALD). Or, les associations et les fédérations travaillent déjà sur des programmes de sport-santé ; citons par exemple le programme Rebond, à Marseille – un programme d'oncologie et de coaching très performant qui aide des personnes ayant reçu une greffe de moelle épinière à structurer leur convalescence – ou encore, à Caen, un programme destiné aux personnes souffrant de maladies psychiatriques. Le handicap plonge souvent les personnes qui en souffrent dans le désespoir et pourtant, il y a quelques semaines, l'équipe de France paralympique a ramené vingt médailles de Pyeongchang. La performance, c'est faire mieux qu'hier. C'est avec tous ces outils et tous ces acteurs que nous voulons

transformer la société ; de ce point de vue, le programme sport-santé est stratégique. Les résultats devront être évalués, y compris sous l'angle de l'efficacité des programmes.

Je prends note de la question des frais d'approche, madame Vainqueur-Christophe. Nous avons rencontré les instances du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) à la Martinique, qui, avec d'autres acteurs comme Business France, envisagent la mise au point de programmes sportifs à l'échelle territoriale, par exemple pour valoriser la pratique sportive à la Martinique en accompagnant les sportifs de haut niveau, notamment leur réinsertion dans la société. Nous devons aussi mobiliser les acteurs économiques pour financer la haute performance sportive sur les territoires.

Pour valoriser la pratique sportive à Saint-Pierre-et-Miquelon, monsieur Claireaux, votre territoire disposera d'un conseiller technique sportif (CTS) supplémentaire, qui contribuera au déploiement du programme sport-santé et à la lutte contre les discriminations. Les conventions bilatérales reposent généralement sur cinq orientations : le sport-santé, la recherche, l'encadrement, l'emploi et la haute performance. Il se trouve que je pars justement en fin de semaine au Québec, où j'aurai avec nos interlocuteurs canadiens des échanges sur plusieurs thématiques : les commotions cérébrales, tout d'abord – nous pourrions nous inspirer du précieux retour d'expérience du Canada dans les domaines du rugby, du hockey, de la boxe et des MMA – mais aussi les compétitions, de sorte que Saint-Pierre-et-Miquelon et les départements de la Caraïbe puissent participer à des échanges de formateurs, à des stages de jeunes et à des programmes d'entraînement d'élite. Les conventions bilatérales doivent répondre aux besoins et aux ambitions des deux parties, et nous en suivrons l'élaboration de près.

J'en viens enfin à la cohésion des territoires, monsieur Raphan, qui a fait d'emblée l'objet d'un travail interministériel. Nous avons élaboré un plan « 100 % sport » dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville – dans le cadre du plan Borloo – qui comprend une vingtaine de préconisations sur la formation, sur les infrastructures mais aussi sur l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), dont les projets de rénovation englobent encore trop peu les infrastructures sportives.

Tous ces éléments seront repris et structurés dans le projet de loi sur le sport et la société qui vous sera présenté en 2019.

Mme Maud Petit. Comment les fédérations peuvent-elles contribuer à mettre en oeuvre votre magnifique et ambitieux projet ? Qu'en est-il de l'inclusion des sportifs handicapés ? Enfin, s'agissant de discriminations territoriales, la Guyane – le plus grand département de France – manque cruellement d'infrastructures : comment amener le sport aux populations de ces territoires qui, souvent, ne peuvent pas elles-mêmes se déplacer jusqu'aux infrastructures ?

Mme Nathalie Bassire. On ne saurait rester insensible au discours que vous tenez, madame la ministre, sur le sport pour tous, même outre-mer, où les sportifs de haut niveau ont parfois plus de difficultés à s'entraîner.

Je suis particulièrement attentive aux modalités de mise en oeuvre de votre stratégie de sport-santé et de sport-bien-être dans les quartiers prioritaires, en lien avec les collectivités, les fédérations, mais aussi les associations, qui manquent d'éducateurs et de financements, notamment pour assurer la prise en charge et l'accompagnement de personnes handicapées – enfants, jeunes ou adultes. Je pense aussi aux jeunes sportifs talentueux des quartiers prioritaires de la politique de la ville : vous avez rappelé combien la pratique sportive est essentielle à leur insertion sociale et professionnelle. C'est un sujet dont vous ne pourrez pas faire l'économie lors des Assises des outre-mer.

J'en viens au sport-santé. Vous avez insisté sur les pathologies particulièrement répandues en outre-mer, comme l'obésité et le diabète. Je défendrai justement une proposition de loi pour faire de la lutte contre le diabète à La Réunion une grande cause nationale : mieux vaut prévenir que guérir, ne serait-ce que parce que les soins curatifs sont très coûteux.

Nous célébrons cette année le centenaire de la disparition d'un grand sportif ultramarin, un héros français : Roland Garros. Vous avez parlé de démocratisation du sport, madame la ministre – en l'occurrence, le tennis. L'icône du sport que vous êtes envisage-t-elle de célébrer ce centenaire ?

Mme Justine Benin. Votre programme est ambitieux, madame la ministre, mais je vous sais capable de relever les défis et je ne doute pas de votre succès.

Puisque vous avez déjà abordé de nombreux points, permettez-moi de vous interroger sur la natation. Les Jeux de l'Association de libre-échange de la Caraïbe – *Caribbean Free Trade Association* (CARIFTA) – se sont déroulés il y a quelques jours en Jamaïque : les ligues de natation de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane ont dû lutter pour que l'ensemble de leurs nageurs puissent s'y rendre, en raison de difficultés de transport notamment, car aucune compagnie aérienne ne voulait affréter un vol pour emmener ces jeunes en Jamaïque sans passer par Saint-Martin ou ailleurs. Il a fallu batailler durement. Je suis ravie que vous ayez rencontré le président d'Air France : j'ai moi-même dû contacter la présidence de cette compagnie pour qu'elle puisse enfin affréter un vol charter afin que les nageurs de nos trois territoires se rendent en Jamaïque. Or, dans cette compétition à laquelle participaient dix-huit nations, l'équipe de Guadeloupe a récolté 65 médailles et s'est classée deuxième, devant le pays hôte !

Mme Maud Petit. Bravo !

Mme Justine Benin. Je sais que vous avez adressé une lettre de félicitations aux ligues de natation de la Martinique et de la Guadeloupe, madame la ministre. Compte tenu des résultats obtenus par les nageurs français aux Jeux olympiques, les règles ont désormais changé : à compter de l'année prochaine, le CREPS Antilles-Guyane sera remplacé par un centre de formation et d'accession qui n'accueillera plus que dix jeunes au lieu de vingt-cinq. Je m'en félicite, puisque vous avez l'ambition de faire naître une élite de nageurs. Cependant, comme l'a rappelé madame Vainqueur-Christophe, la Guadeloupe ne possède pas de bassin olympique digne de ce nom et à chaque tournoi, les nageurs doivent se rendre à la Martinique, à Trinité-et-Tobago ou ailleurs. Hier, Mme Josette Borel-Lincertin a réitéré sa proposition au ministère des outre-mer : le conseil départemental de la Guadeloupe est prêt à mettre une partie de son patrimoine foncier pour construire un bassin olympique.

Mme Laura Flessel, ministre des sports. Cette proposition sera examinée dans le cadre de notre réflexion sur la gouvernance du sport.

Mme Justine Benin. Je vous fais donc confiance pour dialoguer avec elle ainsi qu'avec le président du conseil régional.

Par ailleurs, la ligue de natation de Guadeloupe doit prochainement se rendre à Barranquilla, en Colombie, et souhaite éviter toute difficulté d'acheminement, tant il est difficile pour nos athlètes de se rendre dans les autres territoires caraïbes et américains. C'est en participant à ces manifestations sportives que nos jeunes peuvent se qualifier pour les Jeux Olympiques. Or, nous avons de nombreux talents, en natation comme dans toutes les autres disciplines sportives. Mieux vaut donc ne pas gaspiller leur énergie à régler des questions de transport.

M. le président Olivier Serva. Avant de donner la parole au vice-président de la délégation, M. Nilor, je tiens à insister sur la notion de sport-santé, déjà abondamment évoquée, qui vous préoccupe tout autant que nous, madame la ministre. C'est pourquoi M. Nilor souhaite soumettre à la délégation une proposition à laquelle je suis favorable.

M. Jean-Philippe Nilor. J'ai beaucoup de respect pour la championne que vous êtes, madame la ministre, et je vous souhaite bien du courage parce que la carrière politique est à certains égards plus difficile encore : elle offre des joies et des satisfactions lorsque l'on se donne

les moyens d'obtenir des résultats, mais on y prend aussi des coups et il faut savoir accepter les défaites.

Les territoires ultramarins sont considérés comme des terres de champions et, pourtant, sont les parents pauvres du sport français en termes d'infrastructures, d'équipements, de moyens financiers et humains ou encore de formation professionnelle. Hélas, force est de constater que les bénévoles des associations sont usés, découragés : ils font de leur mieux sans valorisation aucune, et les associations sont de plus en plus livrées à elles-mêmes.

L'enjeu de la socialisation des jeunes est pourtant considérable : le sport est l'un des remèdes au développement des conduites addictives parmi les enfants. Le défi à relever – la partie que vous devrez remporter, si j'ose dire – consistera, dans tous les outre-mer, à sortir les jeunes des abribus, à les encourager à la pratique sportive, à les amener à l'encadrement. La montée en gamme peut être progressive, commençant par des certificats de qualification professionnelle (CQP) pour atteindre des niveaux élevés d'encadrement. Le potentiel et l'intelligence existent ; reste à nous donner les moyens de gagner ce match capital.

Les collectivités font ce qu'elles peuvent avec les moyens dont elles disposent. Outre la disparition des emplois aidés, la suppression de la réserve parlementaire porte aussi un coup à nos territoires car les élus de tous bords aidaient les associations sportives et culturelles. Or, les associations ne récupéreront pas ces crédits perdus, du moins pas directement – car ce qui entre dans les caisses de l'État en ressort beaucoup plus difficilement ; Bercy veille.

L'État et les collectivités n'ont plus de moyens financiers, nous dit-on. Cette absence de moyens me semble contradictoire avec la volonté affichée de bloquer l'adhésion de certaines ligues ultramarines à des fédérations internationales. Leur adhésion à la Fédération internationale de football association (FIFA), par exemple, pourrait rapporter 2,5 millions d'euros par an. Nos voisins bénéficient de l'ensemble des moyens accordés par la FIFA en matière de développement du football féminin, du football des jeunes ou encore du transport des délégations lors des compétitions organisées par la Confédération de football d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCACAF). À la baisse des ressources accordées par l'État s'ajoute le manque à gagner découlant de la non-adhésion à la FIFA.

Mme Laura Flessel, ministre des sports. Elle n'est pas le fait de l'État, mais des fédérations. Depuis dix mois, nous avons mis en oeuvre une stratégie d'optimisation de la formation visant à valoriser l'emploi et à orienter les compétences des jeunes en direction des métiers du sport. Nous nous sommes employés, avec Mme Pénicaud, à valoriser le travail des bénévoles au moyen d'une formation diplômante, et ce dans la perspective des Jeux de 2024 pour lesquels plus de 60 000 bénévoles devront être recrutés. Les stages et les formations serviront à relancer l'emploi des bénévoles, qui donnent tant au mouvement sportif.

D'autre part, je vous informe qu'un accord tripartite a été signé entre la FIFA, la CONCACAF et les ligues d'outre-mer. Les ligues de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane percevront désormais quelque 245 000 euros par an jusqu'en 2019 avec effet rétroactif pour 2017, Saint-Martin bénéficiant d'une aide de 100 000 dollars. Vous avez donc eu raison de nous faire confiance, monsieur Nilor !

Enfin, l'État ne souhaite pas se désengager mais il faut tenir compte de la réalité. Nous devons transformer les coeurs de métier. Les collectivités consentent un important effort financier en faveur des infrastructures, et les départements en faveur de la santé. En dix mois, j'ai pris conscience que chacun travaille en silo, sans aucune coconstruction. Or, l'envie de travailler ensemble existe ; c'est pourquoi j'ai lancé la concertation qui prend la forme de six séminaires. Nous sommes à mi-parcours et le consensus se dessine entre tous les acteurs –AMF, ADF, Régions de France, France Urbaine – autour d'un nouveau modèle sportif. Cessons de compartimenter notre action et constituons un pot commun tout en assouplissant l'autonomie de chacun et dans le respect de l'identité de chacun. Cette coconstruction doit notamment permettre

de valoriser la pratique sportive des personnes handicapées. La moitié des 34 millions de pratiquants sont des licenciés et, parmi eux, 90 000 sont en situation de handicap. Il faut donc leur proposer une offre sportive sur tous les territoires. C'est un chantier ambitieux mais nous le réaliserons ensemble, car je pars du principe qu'ensemble, nous pouvons aller loin. Ménageons notre monture, entendons-nous mieux, et définissons des stratégies pour mieux partager l'argent nécessaire, qui existe. C'est ainsi que nous pourrions structurer l'offre destinée aux personnes handicapées, ou encore aux femmes qui ont peur de pratiquer en soirée.

M. Jean-Philippe Nilor. Vous avez gagné, madame la ministre : vous m'avez privé de ballon ! (*Sourires*)

Mme Laura Flessel, ministre des sports. Cessons, au cours des prochains mois, de vouloir protéger tel ou tel territoire plutôt qu'un autre : nous sommes tous français et nous réussirons. Si je suis ravie de m'exprimer devant la délégation aux outre-mer aujourd'hui, c'est parce que les territoires ultramarins regorgent de réussites qu'il faut étendre à l'ensemble du territoire national. Je connais votre territoire, monsieur le député : nous avons tout à gagner à travailler ensemble !

Un dernier mot sur Roland Garros : une réflexion sera engagée et vous y serez associée, madame Bassire.

M. le président Olivier Serva. Permettez-moi, puisque le temps presse, de soumettre à la délégation la proposition de M. Nilor, à laquelle je souscris : nous souhaitons que la délégation produise un certain nombre de rapports, l'un d'entre eux pouvant opportunément porter sur le sport et la santé. Pour respecter l'équilibre entre majorité et opposition, M. Nilor et Mme Petit acceptent d'être corapporteurs sur ce sujet ; en l'absence d'opposition, il en est ainsi décidé.

Il me reste à vous remercier pour cet éclairage très précis, madame la ministre. Le peuple français ne s'est pas trompé en vous désignant comme sa ministre préférée : nous avons pu constater votre compétence, votre pragmatisme et votre vision, que vous formulez avec classe et enthousiasme. Vous nous rendez fiers d'être ultramarins et fiers d'être français !

La séance est levée à 19 heures.



Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Ericka Bareigts, Mme Nathalie Bassire, Mme Justine Benin, M. Stéphane Claireaux, M. Laurent Furst, M. Raphaël Gérard, Mme Sandrine Josso, M. Rodrigue Kokouendo, M. Serge Letchimy, M. David Lorion, Mme Josette Manin, M. Max Mathiasin, Mme Monica Michel, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Maud Petit, M. Alain Ramadier, Mme Nadia Ramassamy, M. Pierre-Alain Raphan, M. Hugues Renson, Mme Cécile Rilhac, M. Olivier Serva, M. Gabriel Serville, Mme Hélène Vainqueur-Christophe

Excusés. - M. Moetai Brotherson, Mme Françoise Dumas, Mme Sophie Errante, M. Philippe Gomès, M. Philippe Gosselin, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Charlotte Lecocq, M. Didier Quentin, M. Jean-Hugues Ratenon, Mme Maina Sage